

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 31 MARS 2022

Délibération n°22-03-21

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chuyer sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 24
- Nombre de votants : 29
- Date de la Convocation : 24 mars 2022

### OBJET : CULTURE-CINÉPILAT - VENTE À DISTANCE

#### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Yannick JARDIN -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC ( <i>Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER</i> ), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX ( <i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i> ), Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY ( <i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i> ) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI ( <i>Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET</i> ) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, Mme Véronique MOUSSY ( <i>Pouvoir de M. Christian CHAMPELEY</i> ) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

#### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER ( <i>Pouvoir à M. Hervé BLANC</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, M. Jean-François CHANAL ( <i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i> ) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER ( <i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i> ),
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET ( <i>Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI</i> ) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Christian CHAMPELEY ( <i>Pouvoir à Mme Véronique MOUSSY</i> ) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

#### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET -
PÉLUSSIN :	Véronique LARDY-SALEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220331-22\_03\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022  
Affichage : 09/01/2020

M. le président expose que la mise en place du service d'achat des places de cinéma en ligne permettrait de faire évoluer l'offre et répondre aux nouvelles pratiques des usagers du service. Une forte demande de ce service a été observée à la réouverture en 2021 de la part des spectateurs souhaitant pouvoir réserver leurs places en avance, notamment en cas de jauge réduite en salle. Cette solution viendrait remplacer la prévente directement en caisse du cinéma.

Il s'agit d'un service gratuit avec l'intégration du module « achat en ligne » sur le site existant du Centre Culturel.

Ticketing Ciné est le service de vente à distance (VAD) développé par l'intégrateur de caisse qui possède une plateforme dédiée.

### **GESTION :**

- possibilité de limiter le nombre de places disponibles en achat en ligne : 50 % des places (82 places),
- libération des places mises en ligne possible 30 min avant,
- liaison en temps réel sur le site marchand Ticketing à la caisse du cinéma : ainsi les places achetées en ligne sont comptabilisées en caisse,
- le client peut annuler son achat jusqu'à 1h avant la séance.

### **RÉGIE**

Monnaie Service procède à un « encaissement pour compte » des paiements par carte bancaire et reverse au cinéma la partie billetterie hors coût du service et frais bancaires.

Une convention de mandat pour le Trésor Public est à établir pour le reversement périodique des recettes (en semaine cinématographique) entre Monnaie Service et la CCPR sur le compte DFT.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la mise en place de la vente à distance pour le CinéPilat, ainsi que la convention de mandat et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve la mise en place de la vente à distance pour le CinéPilat,
- Approuve la convention de mandat,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220331-22\_03\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 09/01/2020